



Compétences attendues des professionnels de l'information à l'heure de la transformation digitale

CHARTRON Ghislaine

Professeur du Conservatoire des Arts et Métiers, INTD, Paris

Contexte de l'évolution des métiers

- Transformation digitale des organisations
- Dématérialisation des documents et des processus
- Explosion des données de tout type, enjeux de leur valorisation
- Croisement avec des enjeux prioritaires des organisations : la décision, la qualité, l'innovation, la gestion des risques.

Pour le secteur : 2 défis à considérer

- L'un centré sur l'**analyse et la valorisation des contenus et des connaissances** produites en interne et/ou collectées en externe (portails d'information, veille, produits documentaires...) en priorisant l'analyse fonctionnelle des besoins utilisateur
- L'autre sur l'**optimisation de différents processus** au sein des organisations (archivage, coordination de partenaires, innovation, qualité, sécurité...) .
L'optimisation peut, par exemple, concerner la dématérialisation, la gestion des métadonnées ou de référentiels, la mise en place de procédures participatives.

Métiers (vs) Compétences

- De nombreuses enquêtes telles que le 4e baromètre « emploi du management de l'information » (Archimag, 2019) ont analysé les offres d'emploi du secteur en considérant des emplois types : archiviste, bibliothécaire, community manager, data, documentation, veille
- Nécessité de travailler au niveau des **compétences**, les métiers se transforment
- Une hypothèse forte : les professionnels de l'information doivent intégrer aujourd'hui une diversité de compétences, à la fois **des compétences cœur de métier** de l'info-documentation, mais aussi des **compétences plus transverses**, conjoncturelles à la transformation digitale.

Compétences métier et compétences transverses

- **Compétences métier en management et gestion de l'information**, la gestion référant à des livrables attendus dans les projets documentaires et le management référant à des compétences de pilotage de ces projets
- **Compétences métier sur le traitement de données variées** : la gestion des flux, les imports et les exports de données et la qualité de ces données
- **Compétences transverses**: pratiques des outils digitaux; « *Soft-skills* », compétences humaines et relationnelles (aptitudes comportementales et relationnelles).

Faire partie de l'équation = Former à des blocs de compétences demandés

La définition législative des blocs de compétences est prévue à l'art. L. 6113-1 du code du travail :

« Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à **l'exercice autonome d'une activité professionnelle** et pouvant être évaluées et validées. » .

*Au cœur de la **réforme de la formation professionnelle en France** (Loi « Avenir professionnel » 2018) et mise en place de **France Compétences** (2019), autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage).*

Exemple : *Chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances*, <http://intd.cnam.fr>
(L. Lebigre, N. Raïs, G. Chartron)

